

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 04 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, légalement convoqués se sont réunis, au gîte les quatre saisons à Saint-Régis-du-Coin, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET.

Date de la convocation : 28 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 26

Nombre de pouvoirs : 1

Présents :

CC Loire Semène : Philippe GINET (représentant Anne-Sophie BREYSSE), Guy ESCOFFIER, Bernard COLLIN, Frédéric GIRODET, Joseph BUGNAZET, Elisabeth ROYON, Yves BOMPUIS (représentant Edwige ODIN)

CC des Monts du Pilat : Didier PINOT, Sabine PARAT-MANZI, Caroline BERGERE, Pascal MARTEL, Stéphane EXBRAYAT, Michel CHARDON, Gilles MANCIER, Jean-Bernard FERNANDEZ, Lucile KROLL, Françoise DURIEU, Aurélie GRANGE, Nicolas JOURJON, Denis THOUMY, Isabelle BAAS, Paul THIOLLIERE, Gérard LINOSSIER, Bernadette CORTIAL, Michel MONTEUX, Sébastien LE GRIS

CC du Pays de Montfaucon :

Absents et ont donné pouvoir :

CC du Pays de Montfaucon :

Jean Michel POINAS donne pouvoir à Elisabeth ROYON

Absents excusés :

CC Loire Semène : Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN, Fabrice TENDILLE, Patrice FRANC, Nadia ADJERIOU, Daniel DURIEUX, Anne-Sophie BREYSSE, Christian BLACHON, Edwige ODIN

CC des Monts du Pilat : Madjid BRIBI, Emeline RAPAUD, Françoise LECORNU, Michel GONNET, Philippe LAGNIET, Sébastien GEORJON, Jean-Pierre BASTY, Monique MARQUET, Laurent PEREZ, Mireille TARDY, Danielle RANGER, Christian ROUCHOUZE, Raymonde DEYGAS

CC du Pays de Montfaucon : Nicolas PEYRARD, Jean-Michel POINAS

Participaient également : François SAUVIGNET, 1^{er} Adjoint de la commune de St Régis-du-Coin

Secrétaire de séance : Guy ESCOFFIER

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION N° 2024_04_01

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Monsieur le Trésorier a transmis l'état de demande d'admission en non-valeur.

Il correspond à un titre de l'exercice 2022. Il s'agit d'une recette qui n'a pas pu être recouvrée (montant inférieur au seuil de poursuite). Il convient pour régulariser la situation budgétaire de les admettre en non-valeur, soit :

- Titre numéro 67 de l'exercice 2022 pour un montant de 154.68 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

- **ADMET en non-valeur** le titre de recette de l'année 2022 dont le montant s'élève à **154.68 €**.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme

Le Président,
Frédéric GIRODET

SICTOM VELAY-PILAT
13, route de l'Innovation
Z.I. La-Garnasse - La Font du Loup
43240 SAINT JUST MALMONT
Tél. 04 77 35 69 64
email : accueil@sictomvelaypilat.fr